

COMMUNE D'OISSERY
P R O C E S V E R B A L

Nbre de conseillers	L'an deux mil vingt et un, le 05 Juin à 9 heures 30,
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle polyvalente sans public avec retransmission en direct, pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid19 et pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Ragon, Maire,
Présents : 18	
Votants : 19	
Date de Convocation	
01/06/2021	
Date d'affichage	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Ragon, David Michel, Mme Séverine Almonecil-Paulet, Mr Laurent Savouret, Mmes Sandrine Hery, Monique Gastellu, Mr Alex Ragoo, Mme Nadège Doublet, Mr Ernesto Vieira Rodrigues, Mme Mickaële Cabaret, Mr Thomas Viet, Mmes Frédérique Fileppi, Nathalie Bougard, Mrs Fabrice Tupinier, Jean-Maurice Baret, Mmes Carole Delfour-Goupil, Stéphanie Fiquet Martinez, Mr Nicolas Sprenger.
01/06/2021	<u>Absents excusés représentés</u> : Mme Katia Bonnefoy pouvoir donné à Mr Jean-Louis Ragon.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Frédérique Fileppi.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire commence la séance en demandant aux élus d'avoir l'obligeance d'éteindre leur téléphone portable.

Message d'hommage à Madame Stéphanie MONFERME

Monsieur David Michel 1^{er} Adjoint au Maire, fait lecture d'un message d'hommage à Madame Stéphanie MONFERME.

Le 23 avril 2021, Stéphanie MONFERME, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, était victime d'une attaque terroriste. Alors qu'elle pénétrait dans le commissariat de police de Rambouillet, un individu se jetait sur elle et lui portait deux coups de couteaux. Malgré les soins prodigués par les policiers présents puis une prise en charge rapide par les sapeurs-pompier, elle décédait.

Elle était mariée et mère de deux filles.

Elle est décédée parce qu'elle travaillait pour la Nation au nom d'un fanatisme qui nous échappe.

Monsieur le Maire vous demande de s'associer à lui pour lui rendre hommage en respectant une minute de silence.

Veuillez vous lever

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 6, nombre de mariages : 1, nombre de PACS : 1, nombre de décès : 2, le nombre de demandeur d'emploi : 112 au 15 mai 2021.

Informations diverses

Remerciements

Le comité local du Souvenir Français de Dammartin en Goële – Saint Mard, remercie la municipalité pour le soutien financier qui lui est accordé chaque année.

Don du sang

L'EFS remercie la municipalité pour son engagement.

Deux cœurs ont été décernés à la Commune d'Oissery en 2019 et en 2020 (le troisième cœur a été raté de peu). Des panneaux ont été installés en entrée de ville.

Monsieur le Maire remercie tous les donneurs et tous les bénévoles.

Projet numérique

Monsieur le Maire informe avoir reçu un avis favorable à la demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne pour le projet numérique et informatique du groupe scolaire Charles Lecour.

Exposition

L'association Phot'Ostéracien77 organise, en extérieur du 11 juin au 30 septembre 2021, une exposition de photos contemplatives reproduites sur bâches. Les photos seront affichées sur les bâtiments communaux, les murs de l'école, un peu partout sur la commune avec en projet un parcours culturel sur la sente Pencheret.

Accès terrain de foot

Monsieur le Maire remercie Monsieur Thomas Viet pour l'installation de légos le long du terrain de foot permettant de fermer cet accès aux véhicules et caravanes. Il remercie également Monsieur Laurent Savouret pour son aide.

Prompt rétablissement

Monsieur le Maire souhaite à Enzo Labas un prompt rétablissement suite à l'accident dont il a été victime avec un bus.

Actuellement Enzo se bat pour survivre, il est en réanimation.

Monsieur le Maire souhaite de tout son cœur qu'Enzo aille mieux au plus vite et il souhaite un bon courage à sa famille.

Adhésion au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne « S.D.E.S.M. »

Monsieur le Maire informe que suite à la demande de retrait du S.I.E.R. de Claye Souilly, il convient de délibérer afin d'adhérer au S.D.E.S.M. pour la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, de la distribution publique de gaz et d'installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ; le S.D.E.S.M. percevra la taxe sur la consommation finale d'électricité. Il précise que cette adhésion permet à la commune d'obtenir des subventions importantes pour les travaux et que c'est le S.D.E.S.M. qui s'occupe des procédures d'appels d'offres pour les marchés.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de nommer deux délégués titulaires et un délégué suppléant, lesquels sont :

Délégués titulaires :

Mr Jean-Louis Ragon ; Mr Ernesto Vieira

Délégué suppléant :

Mr Laurent Savouret

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Avis sur le retrait de communes du Syndicat Intercommunal d'Energies en Réseaux du Canton de Claye Souilly et Communes Limitrophes

Monsieur le Maire informe que 16 communes ont délibéré pour demander à se retirer du S.I.E.R., lesquelles sont en plus de la commune d'Oissey, Annet sur Marne, Charmentray, Chauconin-Neufmontiers, Compans, Gressy, Gesvres le Chapitre, Ivorny, Le Mesnil Amelot, Mauregard, Montgé-en-Goële, Moussy le Neuf, Nantouillet, Precy-sur-Marne, Trilbardou et Vinantes ; le Conseil Syndical a délibéré sur ces demandes en date du 22 avril 2021 et a émis un avis favorable au retrait de ces communes.

Toutes les communes dudit Syndicat ont maintenant un délai de trois mois à compter de la notification de cette décision pour se prononcer, et il propose d'émettre un avis favorable au retrait de ces seize communes du Syndicat Intercommunal d'Energies en Réseaux du Canton de Claye Souilly et Communes Limitrophes.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Forfait mobilités durables « F.M.D. »

Monsieur le Maire informe que les fonctionnaires titulaires ou stagiaires peuvent être éligibles au F.M.D. s'ils utilisent leur propre vélo, y compris à assistance électrique, pour les déplacements réalisés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail au moins 100 jours par an au cours d'une même année. Il est proposé d'octroyer à ces agents un montant annuel de 200 euros à compter de l'année 2021, modulable à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé si l'agent a été recruté au cours de l'année, radié des cadres au cours de l'année ou bien placé dans une position administrative autre que la position d'activité pendant une partie de l'année. Le bénéficiaire du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt par l'agent d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de son propre vélo, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé en un seul versement, l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur.

Monsieur Nicolas Sprenger Conseiller Municipal, demande comment vérifier que l'agent vient en vélo ?

Monsieur le Maire répond qu'il lui suffit de venir en mairie et il pourra constater la présence du vélo stationné en mairie.

Le conseil municipal émet un avis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les membres présents pour les agents qui viennent en vélo.

Subvention annuelle aux associations

Madame Séverine Almonécil-Paulet Adjointe au Maire, expose que la municipalité octroie annuellement une subvention de fonctionnement à différentes associations. Elle informe qu'aucun montant n'a été augmenté. Il est proposé de renouveler cette attribution pour l'exercice 2021 de la façon suivante :

Associations	Montant
Amicale de l'école d'Oissery	1 000.00 €
Association des Anciens combattants de St Soupplets	200.00 €
Ecole de Musique	300.00 €
ESSPO Athlétisme	300.00 €
ESSPO FOOTBALL	300.00 €
Football Club Oissery	300.00 €
Gym club Oissery	300.00 €
HBC LA THEROUANNE	300.00 €
Home Scrap Déco	300.00 €
AJS des Jeunes Pompiers	500.00 €
JUDO CLUB	300.00 €
Asso Cabaret	300.00 €
Le Souvenir Français	300.00 €
Les Poilus d'Oissery	300.00 €
Les restaurants du cœur	300.00 €
Oissery Danse KIZUMBA	300.00 €
Tennis Club Oissery	300.00 €
PHOTOSTERACIEN 77	300.00 €
Poker Club	300.00 €
Protection Civile de Seine et Marne	150.00 €
Rétromobile de la Goële	300.00 €
Société Protectrice des Animaux	150.00 €
Sport, Santé Prévention bien être	300.00 €
Les Léopards VIET VODAO Oissery	300.00 €
YOGA	300.00 €
Total	8.000,00 €

La participation communale pour les inscriptions aux activités sportives et culturelles de la Commune d'Oissery, sera versée de la façon suivante :

- Attribution d'une subvention de 40 euros (quarante euros) par enfant de la Commune d'Oissery, âgés de moins de 16 ans au moment de l'inscription à une activité sportive ou culturelle,
- Attribution d'une seule subvention par enfant pour une seule activité,
- Le montant de cette subvention de 40 € est déductible du montant de la cotisation, le jour de l'inscription de l'enfant,
- L'activité sportive ou culturelle doit être pratiquée sur la Commune d'Oissery ou sur une autre Commune si l'activité n'est pas représentée sur la Commune d'Oissery,
- La participation par enfant sera versée directement à l'association ou entente sportive et culturelle concernée,
- Les associations ou ententes sportives et culturelles devront fournir à la Municipalité d'Oissery leurs statuts ainsi que les coupons complétés et signés par le représentant légal de l'enfant.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Madame Séverine Almonécil-Paulet remercie les membres pour les associations.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Phot'Ostéracien77

Madame Séverine Almonécil-Paulet expose que l'association Phot'Ostéracien77 sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de son exposition de photos en extérieur sur la commune d'Oissey laquelle se déroulera du 11 juin 2021 au 30 septembre 2021. Vu le coût engendré par cette opération il est proposé de leur octroyer un montant de 2.500 euros (deux mille cinq cents euros).

Monsieur Nicolas Sprenger demande si cette subvention est liée aux contraintes sanitaires ?

Monsieur le Maire répond par la négative, cette subvention est liée au coût de l'exposition.

Monsieur Ernesto Vieira Rodrigues et Madame Carole Delfour Goupil disent en même temps que 2.500 euros c'est beaucoup.

Madame Séverine Almonécil-Paulet précise que les photos sont reproduites sur de grandes bâches et que l'impression est onéreuse.

Monsieur Nicolas Sprenger demande que vont-ils faire des reproductions après ?

Monsieur le Maire répond que la commune va en récupérer.

Monsieur Nicolas Sprenger demande quel est le coût total de cette exposition ?

Madame Séverine Almonécil-Paulet répond que c'est d'environ le double du montant de la subvention.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité :

Pour : 16

Contre : 1 (Mr Nicolas Sprenger)

Abstention : 2 (Mmes Carole Delfour Goupil ; Stéphanie Fiquet Martinez)

Récompense aux bacheliers 2021 ayant obtenu une mention

Monsieur David Michel expose que le cadre de la réussite à l'examen du baccalauréat 2021 avec mention des jeunes Ostéraciens, il est proposé de renouveler l'octroi d'une récompense sous forme de chèques Cadhoc de la façon suivante :

- . 30 € pour la mention assez bien,
- . 50 € pour la mention bien,
- . 100 € pour la mention très bien.

Les lauréats devront présenter en mairie au plus tard le 30 octobre 2021, le justificatif d'obtention du diplôme ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois et un justificatif d'identité.

Pour information en 2020, il y avait eu 13 mentions : 2 très bien, 3 bien et 8 assez bien.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Monsieur David Michel remercie les membres présents pour les bacheliers.

Personnel communal – Attribution de chèques cadeaux

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des fêtes de Noël et pour remercier le personnel communal du travail effectué, il est proposé de renouveler l'attribution de chèques cadhoc d'un montant de 90 euros, aux agents de la collectivité dont la durée cumulée de travail pour l'année en cours est au moins de six mois.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité,

Tarif de location de la salle polyvalente pour le réveillon du 31 décembre

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé de fixer le tarif de location de la salle polyvalente pour le réveillon du 31 décembre 2021 de la façon suivante :

- ✓ Pour les résidents de la Commune d'Oissery, à la somme de 850 euros (huit cent cinquante euros),
- ✓ Pour les non-résidents de la Commune d'Oissery, à la somme de 1.650 euros (mille six cent cinquante euros),

Il est précisé que la salle ne pourra être louée qu'à titre privé et que l'entrée à la soirée organisée ne pourra pas être payante, faute de quoi le montant de la caution sera encaissé. Pour rappel, le tarif de la location de la salle polyvalente hors réveillon du 31 décembre est d'un montant de 350 euros pour les Ostéraciens et de 1.550 euros pour les extérieurs.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Madame Stéphanie Fiquet Martinez Conseillère Municipale, demande si une vérification sera faite afin de savoir si ce n'est pas une soirée payante ?

Monsieur le Maire répond positivement, et que c'est indiqué dans le règlement.

Question Diverses

Monsieur le Maire n'ayant pas réceptionné de question il lève la séance à 9 heures 50.